



L'ÉCHIQUIER LIBOURNAIS

organise

## L'OPEN DES VENDANGES

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 : RÈGLEMENTS

- Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 56132 et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).
- IL est ouvert aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- Les Règles du Jeu sont celles de la FIDE en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » et la directive III 5 « Fin de partie au KO » s'appliquent.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04).
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Rapide (FIDE, sinon lent FIDE ou à défaut le rapide FFE) publié au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### Article 2 : CADENCE

- La cadence est de 15 minutes pour toute la partie.
- Le forfait est déclaré après cinq minutes de retard.

### Article 3 : DROITS INSCRIPTIONS

- Séniors : 20 €
- Jeunes (<20 ans): 12 €

### Article 4 : HORAIRES

- 08h30 - 09h30 Accueil des compétiteurs et clôture pointage
- 10h00 - 10h30 Ronde 1
- 10h40 - 11h10 Ronde 2
- 11h20 - 11h50 Ronde 3
- 13h30 - 14h00 Ronde 4
- 14h10 - 14h40 Ronde 5
- 14h50 - 15h20 Ronde 6
- 15h30 - 16h00 Ronde 7
- 16h10 - 16h40 Ronde 8
- 16h50 - 17h20 Ronde 9
- 17h30 Remise des prix

## Article 5 : **RÉSULTATS**

- A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

## Article 6 : **CLASSEMENT**

- Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie selon le barème : gain : 1 point, nul : ½ point et perte : 0 point.
- Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

## Article 7 : **ARBITRAGE**

- Pierre Lapeyre Arbitre Fédéral Elite 2 – Tél. : 06 84 11 02 32

## Article 8 : **COMPORTEMENT DES JOUEURS**

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (Zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## Article 9 : **COMMISSION D'APPEL**

- La Commission d'appel sera constituée avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission.

## Article 10 : **ENGAGEMENT**

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que la charte du joueur d'échecs.

L'organisateur  
Fabienne TRACOL

L'arbitre  
Pierre LAPEYRE